

Procès-verbal de la réunion du 09 mai 2023

Formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail spéciale académique du CSA

Ordre du jour :

- 1. Installation de la formation spécialisée spéciale académique et nomination d'un(e) secrétaire et d'un(e) suppléant(e)**
- 2. Présentation et vote du règlement intérieur**
- 3. Rappel des champs d'actions**
- 4. Présentation du projet de rénovation du rectorat**
- 5. Questions diverses**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- M. Ivan GUILBAULT, Secrétaire général de l'académie de Limoges.
- Mme Valérie BEYNET, Directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges.

Assistent à la réunion :

- Mme Marie COUDERT, Conseillère de prévention académique, rectorat de Limoges.
- M. Nicolas LECLERC, Inspecteur santé et sécurité au travail, académie de Limoges
- Mme Christel REIGNIEZ, Médecin des personnels, rectorat de Limoges.
- Mme Frédérique LUNEAU, Conseillère ressources humaines de proximité académique
- Mme July AURIAT, Conseillère technique de service social, rectorat de Limoges
- M. Eric TIBI, Ingénieur régional de l'équipement, rectorat de Limoges
- Mme Céline JUTEAU, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges.

Titulaires :

- Mme Natalie LAFAYE (UNSA éducation)
- M. Stéphane GARGAUD (UNSA éducation)
- Mme Carine THOMAS (UNSA éducation)
- Mme Laetitia GARREAUD (FSU)
- Mme Hélène LEVEQUE (FSU)
- Mme Myriam BOULESTEIX (FSU)
- Mme Lydie BESSE (SGEN-CFDT)

Suppléants :

- M. Romain BATISSOU (UNSA éducation) remplaçant la titulaire Mme Isabelle FULMINET
- Mme Annick MEULEMAN (UNSA éducation) remplaçant la titulaire Mme Corinne BOUCHAUD
- Mme Annaïck PAYET (FSU)

M. GUILBAULT ouvre la séance à 09h00. Il présente l'ordre du jour. Il donne la parole aux représentants du personnel, il n'y a pas de déclaration liminaire.

1) Installation de la formation spécialisée spéciale académique et nomination d'un(e) secrétaire et d'un(e) suppléant(e) :

M. GUILBAULT continue en demandant qui sont les candidats aux postes de secrétaire et de suppléant(e) pour la formation spécialisée spéciale académique.

M. Stéphane GARGAUD est candidat au poste de secrétaire. Il est élu à l'unanimité.

Mme Nathalie LAFAYE est candidate au poste de secrétaire suppléante. Elle est élue à l'unanimité.

M. GUILBAULT les remercie pour leur candidature et les félicite pour leurs nouvelles fonctions.

2) Présentation et vote du règlement intérieur

M. GUILBAULT explique que le règlement intérieur a été présenté en formation spécialisée du CSA académique. Il s'agit d'un modèle national qui a été adapté à l'académie de Limoges. Il n'y a pas de commentaire particulier de la part des représentants du personnel. M. GUILBAULT les remercie pour le travail réalisé.

3) Rappel des champs d'actions :

M. GUILBAULT informe que M. LECLERC sera officiellement sur un poste d'ISST à compter du 1er septembre 2023 car il était jusqu'à présent déchargé de son poste d'IEN 1^{er} degré de la circonscription d'Aubusson.

M. LECLERC présente un diaporama pour expliquer le cadre et les champs d'actions de la formation spécialisée.

M. BATISSOU demande quelles sont les attributions du CSA de région académique.

M. GUILBAULT répond que son rôle relève de la stratégie. Il ne s'est pas encore réuni car il a dû être reporté en raison des mouvements sociaux.

M. BATISSOU souhaiterait savoir si les informations issues du CSA de région académique seront transmises à la formation spécialisée spéciale académique.

M. GUILBAULT répond que les informations seront aussi communiquées par les représentants élus siégeant au CSA.

M. BATISSOU demande s'il doit y avoir une enquête à chaque accident du travail.

M. GUILBAULT répond que la formation spécialisée spéciale académique se réunit si l'accident entraîne des conséquences graves et décide si une enquête est nécessaire.

Il rappelle que beaucoup d'éléments sont encore en construction et que l'ISST reste à disposition pour tout éclaircissement. Il souligne que la formation spécialisée spéciale académique est une nouvelle instance. Elle permettra de s'intéresser plus spécifiquement aux conditions de travail et à la prévention en faveur des personnels administratifs.

4) Présentation du projet de rénovation du rectorat :

M. TIBI présente un diaporama sur le projet de rénovation du rectorat. Il se décline en 5 axes : les objectifs, la méthodologie, le périmètre des services concernés, le projet en lui-même et le planning.

M. BATISSOU demande à partir de quelle base est calculée la baisse de consommation de 60%.

M. TIBI répond que la loi ELAN de 2017 oblige les bâtiments publics de plus de 1 000 m² à baisser leur consommation énergétique de 40% pour 2030 et 60 % pour 2050. Le gestionnaire choisit une année de référence entre 2010 et 2020.

M. BATISSOU demande combien de personnes sont concernées par le projet de rénovation.

M. TIBI indique qu'il concerne 290 personnes dont 32 inspecteurs et inspectrices, 16/17 agents de la DRAJES et 16 agents du CIO.

M. GUILBAULT précise que les missions de ces collègues impliquent des déplacements et que par conséquent, ils ne seront pas toujours sur place au rectorat à occuper des bureaux. Il rappelle qu'une des conditions pour obtenir l'accord de

la conférence nationale de l'immobilier public était d'accueillir des services supplémentaires pour densifier l'utilisation du bâtiment, d'où l'intégration de certains agents sur le site comme ceux du CIO ou de la DRAJES.

M. TIBI rajoute que peu de ces agents seront en même temps sur le site, car leurs missions sont sur le terrain (CIO et inspection).

M. BATISSOU demande si le nombre de places de parking sera suffisant.

M. TIBI assure qu'il y a le même nombre de places. Actuellement certaines places de parking sont utilisées pour du stockage. Ces places seront utilisées pour les bureaux de la DSI et les coffres de la DEC, si bien que le nombre de places de parking reste inchangé. Par ailleurs, la rénovation prévoit de futurs espaces de stockage aux normes et sécurisés.

M. GUILBAULT intervient pour préciser que le télétravail est aussi amené à se développer. La perspective d'aménagement est faite pour les 30 à 40 années à venir et les modalités de travail évolueront dans ce laps de temps. Les postes de travail seront plus mobiles. L'augmentation du nombre de salles de réunion répondra à ce besoin de souplesse.

M. TIBI précise qu'actuellement, il existe 110 places assises en réunion, le projet de rénovation en prévoit 190, avec des tailles de salles variables.

M. BATISSOU rapporte la crainte que le plan ne soit pas assez modulable. Les bureaux pensés sont très ajustés à la situation actuelle alors que de nouveaux services vont arriver (CIO, DRAJES...)

M. GUILBAULT répond que, par exemple si à la DSI le service devait être renforcé, la salle de réunion pourrait être transformée en bureau. Il indique aussi qu'il faut prendre en compte la situation actuelle et l'évolution des modalités de travail.

M. BATISSOU répond que passer de 4 à 6 agents dans un même bureau n'assure pas vraiment un confort de travail.

M. GUILBAULT explique que des petits bureaux sont également prévus pour pouvoir s'isoler un moment pour travailler ou passer des appels téléphoniques.

M. BATISSOU soulève un autre point : comment accueillir des contractuels en renfort de façon temporaire alors qu'ils ont besoin d'être accompagnés d'un titulaire ?

M. TIBI indique qu'il existe plusieurs tailles de bureaux qui pourront répondre aux besoins. Certains ne sont pas prévus pour y travailler toute la journée, d'autres sont plus grands et il y aura aussi les bureaux existants.

M. GUILBAULT ajoute qu'il faut identifier des espaces tampons qui permettront de s'adapter.

M. TIBI rappelle encore que la fonction du bureau va évoluer.

M. GUILBAULT indique que la densification d'utilisation du site était la condition pour obtenir l'accord du projet. C'était une opportunité à saisir car les travaux représentent des frais à hauteur de 12 millions d'euros.

Ce projet ne concerne pas non plus que les espaces de travail, il faut aussi le voir dans sa globalité avec le confort thermique qu'il apportera notamment. C'est un des plus grands projets de la région académique.

Il précise que pendant les travaux, il va falloir s'adapter pour travailler et prévoir de déménager puis de réemménager. En effet, le site du rectorat devra être vide. Si le site était occupé, en dehors des nuisances inhérentes aux travaux, ces derniers prendraient un an de plus soit 3 ans.

Deux sites sont envisagés pour accueillir les services du rectorat : le site de Victor Hugo et la préfecture. Un autre site est en cours de recherche. Une décision sera arrêtée avant fin juin 2023.

Les travaux devraient commencer en mai 2024 pour se terminer en mai 2026.

Mme BOULESTEIX demande si des déménagements de services pourront avoir lieu avant avril 2024 pour s'adapter aux besoins des services en question comme par exemple la DEC qui sera déjà en examen.

M. TIBI répond qu'il s'agit d'un planning de chantier, il faudra l'adapter en fonction des services mais qu'au démarrage des travaux, il faudra que les locaux soient libres.

M. GUILBAULT interroge : à l'inverse, peut-on imaginer un service en forte activité au moment du début des travaux qui déménagerait un peu plus tard ?

M. TIBI répond que si les locaux sont en partie occupés, les travaux dureront plus longtemps. De plus, les conditions de travail dans cet environnement ne seraient pas idéales du fait du bruit. La présence de personnels engendrerait des problèmes de croisements de flux entre agents et engins de chantier. Cela n'est donc pas envisageable.

Mme GARREAUD demande ce qui est prévu pour les services logistiques (agents d'entretiens, d'accueil et à la loge...).

M. TIBI explique qu'un travail est mené avec le responsable de la DAF pour les missions spécifiques liées au bâtiment. Des propositions seront faites en fonction des sites annexes où les différents services seront installés.

M. GUILBAULT précise que les évolutions seront communiquées au fur et à mesure.

5) Questions diverses :

Mme LAFAYE demande ce qui doit être fait des masques et des tests qui restent en DSDEN et qui sont stockés en salle de réunion.

M. GUILBAULT indique qu'il faut éliminer le matériel périmé. Pour le reste, la question va être posée à M. FAUGERAS.

Il continue en expliquant que les membres de la délégation d'enquête au sujet d'une tentative de suicide se sont réunis le vendredi 05 mai 2023.

Mme COUDERT fait un compte rendu de cette réunion : les membres de la délégation ont précisé les différentes phases d'actions de l'enquête. Ils ont aussi listé les personnels à entendre ainsi que les documents dont ils auront besoin.

La prochaine étape est une réunion, prévue le vendredi 26 mai 2023, avec Mme BEYNET, DRRH, et la cheffe de service de la DPE. L'après-midi, une rencontre est prévue entre deux membres de la délégation et l'ensemble des personnels du service de la DPE pour présenter la démarche de l'enquête.

Un courrier sera ensuite adressé à tous les personnels du rectorat pour leur présenter également la démarche de l'enquête et leur proposer d'être entendus lors des entretiens. Ces derniers devraient commencer à partir du début du mois de juin. Les binômes d'entretien ont été constitués. Enfin, la rédaction du rapport est prévue pour début juillet.

M. GUILBAULT procède à la conclusion de la séance et remercie l'ensemble des représentants des personnels.

La séance est clôturée à 10h54.

Le secrétaire de la FS spéciale du CSA académique

M. GARGAUD

Le secrétaire général de l'académie

M. Ivan GUILBAULT